

19 – 21 route de Provins

77144 MONTEVRAIN

Tel : 01.60.21.75.75



20 chemin de Gouvernes

77400 LAGNY SUR MARNE

Tel : 01.60.31.08.47



Rue Marie Curie

77177 BROU S/ CHANTEREINE

Tel : 01.60.93.24.55



Madame, Monsieur,

VOUS ALLEZ PASSER UNE INFILTRATION

Votre médecin vous a proposé une ponction/infiltration. Cet examen sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser.

Une information vous est fournie sur le déroulement de l'examen et de ses suites. Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin.

Il est très important que vous répondiez bien aux questions qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé ainsi que sur les médicaments que vous prenez. Certains traitements doivent en effet être modifiés ou interrompus pour certains examens d'imagerie. N'oubliez pas de vous munir de vos examens en rapport avec la zone que l'on va infiltrer et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

La radiographie utilise des rayons X

En matière d'irradiation des patients, aucun risque n'a pu être démontré chez les patients compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. À titre d'exemple, un cliché simple correspond en moyenne à l'exposition moyenne naturelle (soleil) subie lors d'un voyage de 4 heures en avion. Toutefois, pour les femmes enceintes, des précautions doivent être prises systématiquement : c'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

L'IRM et l'échographie n'utilisent pas de rayons X

Ce sont des examens non irradiants qui utilisent soit les propriétés des champs magnétiques pour l'IRM, soit les propriétés des ultrasons pour l'échographie. Pour les intensités utilisées par ces deux techniques, il n'a jamais été décrit de conséquence particulière pour l'homme.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'infiltration consiste à injecter un médicament anti-inflammatoire à base de cortisone au sein de la structure douloureuse par l'intermédiaire d'une piqûre. L'examen se déroule sous radiographie, sous échographie ou sous scanner, permettant un guidage en temps réel de la direction de l'aiguille, et prouve la bonne position avant l'injection.

Quels sont les bénéfices et les limites de cet examen ?

Cette infiltration peut diminuer voire faire disparaître votre douleur, mais le résultat n'est pas constant. Un geste, bien conduit, n'ayant pas donné de résultat clinique probant, peut être reconduit au moins une fois.

Quels sont les complications et les effets indésirables liés à l'infiltration ?

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication. Dans toute ponction, il existe un faible risque :

- d'infection. Nous prenons bien entendu toutes les précautions nécessaires pour l'éviter.
- d'allergie.
- des incidents mineurs, notamment des douleurs transitoires, sont possibles dans les heures ou jours suivants l'infiltration.
- Un risque très rare de paralysie pour les infiltrations lombaires.

IMPORTANT : Une douleur, un gonflement de l'articulation, de la fièvre dans les jours suivant l'examen doivent vous alerter. Il faut alors nous appeler sans délai (ou votre médecin traitant) car il peut être urgent de vous donner un traitement.

J'ai pris connaissance de cette page, Signature :

Résultats :

L'amélioration se manifeste en général 3 à 7 jours après l'infiltration mais l'effet final sera jugé un mois après le geste.

Avant de vous rendre à l'examen :

Il est recommandé de bien se laver la peau, à l'endroit de l'articulation. Ne pas raser la peau.

Pour l'examen :

Le jour de l'examen, vous pouvez manger normalement.

Il est **impératif de venir accompagné** le jour de l'examen.

Apportez le jour de l'examen :

- La demande de votre médecin (ordonnance, lettre, ...)
- Le dossier radiologique en votre possession (radiographies, échographies, scanners, IRM, ...)
- Les produits pour l'examen
- Le consentement signé
- La liste écrite des médicaments que vous prenez.

Après l'examen :

Repos de l'articulation indiqué pendant 48 heures.

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que vous êtes amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.

Avant l'examen, répondez attentivement aux questions suivantes :

Certains antécédents médicaux pourront nous amener à vous prescrire une prémédication avant l'examen ou à reporter la date de l'examen ou encore, beaucoup plus rarement, à annuler cet examen et vous proposer un examen diagnostique plus précis.

Si ces questions ne vous ont pas été posées à la prise de rendez-vous et si vous avez répondu OUI à l'une de ces questions, merci de nous contacter rapidement

Avez-vous des problèmes d'allergie ou avez-vous déjà eu des problèmes d'hypersensibilité lors d'un examen radiologique avec injection ? Si oui, précisez	OUI	NON
Êtes-vous asthmatique ?	OUI	NON
Prenez-vous un traitement fluidifiant le sang ; anticoagulant ou antiagrégant plaquettaire ? <i>Dans ce cas, veuillez nous prévenir rapidement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'arrêter le traitement en accord avec votre médecin traitant</i>	OUI	NON
Avez-vous eu une infiltration dans les 3 mois précédents ? Si OUI, veuillez préciser : la région anatomique : la date :	OUI	NON
<i>Pour les femmes :</i> Etes-vous enceinte ou susceptible de l'être ? Date des dernières règles :	OUI	NON
Allaitiez-vous ?	OUI	NON
Etes-vous séropositif, avez-vous une hépatite ou une maladie du sang ?	OUI	NON

D'une manière générale, n'hésitez pas à fournir tout renseignement qui vous paraîtrait important à communiquer et à **nous informer de toute maladie sérieuse** :

.....
.....

Madame, Monsieur, (Nom et Prénom)

Reconnait avoir pris connaissance des informations contenues dans ce document et remplit cette fiche.

Donne son accord pour que l'examen soit réalisé

Le :

Signature :